



11 janvier 2019

Audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel de Rennes

**Discours de M. Xavier RONSIN,
premier président**

Bienvenue à tous,

Degemer mat deoc'h

Et plus particulièrement à vous

Messieurs les députés

Monsieur le président du conseil départemental

Monsieur l'officier général de la zone de défense et de sécurité ouest

Monsieur le général commandant de la région de gendarmerie de Bretagne

Madame la première présidente de la cour d'appel d'Angers, chère Patricia

Madame et Monsieur les procureurs généraux près les cours d'appel d'Angers et de Caen, chers Brigitte et Jean-Frédéric

Monsieur le 1^{er} vice- président de la cour administrative d'appel de Nantes

Monsieur le président du tribunal administratif de Rennes

Monsieur le préfet délégué pour la défense et la sécurité

Madame le président de section et M le procureur financier près la chambre régionale des comptes de Bretagne

Messieurs les chefs de cour honoraires

Mesdames et messieurs les élus régionaux et départementaux

Mesdames et messieurs les chefs des juridictions judiciaires, commerciales et prud'homales du ressort

Mesdames et Messieurs les bâtonniers, notamment les nouveaux auxquels j'adresse mes sincères félicitations pour leur élection

Mesdames et messieurs les responsables régionaux, hauts représentants des forces ou institutions militaires, administratives, de gendarmerie, de police, de la pénitentiaire, de la protection judiciaire de la jeunesse, des notaires, des huissiers, des conciliateurs de justice et des experts

Messieurs les hauts représentants des cultes,

Madame et Monsieur les doyens de la faculté de droit de Nantes et Brest, Mesdames et Messieurs les universitaires

Mesdames et Messieurs les magistrats, du siège et du parquet, en activité ou honoraires

Mesdames et messieurs les directeurs des services du greffe, fonctionnaires du greffe et du SAR, et contractuels

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse

Mesdames et Messieurs

Cette longue liste montre toute l'importance de cette cérémonie et votre présence si nombreuse nous honore particulièrement

Que tous ceux que je n'ai pas cités faute de temps ou par inadvertance ne m'en veuillent pas

Croyez le bien, leur présence nous est tout aussi précieuse.

A l'issue d'une année **2018**, marquée malheureusement de nouveau en France par les **attentats ou agressions terroristes** de Carcassonne, de Trèbes, de Paris et de Strasbourg,

Je ne peux commencer cette audience, sans rendre une nouvelle fois **hommage aux victimes** et à leurs familles

Mais aussi rendre hommage au **courage et au dévouement inlassable des forces militaires, de gendarmerie et de police** qui assurent notre sécurité, chaque jour en France, et bien sûr dans notre région et dans notre ville, ou sur des champs de bataille extérieurs.

J'ai salué il y a quelques minutes leurs hauts représentants et je les prie de transmettre toute notre reconnaissance à chacun des soldats, gendarmes et policiers placés sous leur autorité.

L'autorité judiciaire continuera quant à elle à **participer pleinement à cette sécurité attendue de nos concitoyens,**

que ce soit dans **la sécurisation** hélas toujours plus nécessaire et plus contraignante de ses palais de justice et de ceux qui y travaillent ou y viennent,,

que ce soit dans le traitement des procédures pénales qui lui seront déférées.

Mais la sécurité n'est pas et ne doit pas être l'ennemie de la liberté !

Il nous appartient à cet égard de conserver une **boussole essentielle en démocratie,**

celle du **respect des droits fondamentaux et de la prééminence de la règle de droit.**

Nous devons aussi nous souvenir que nous venons de fêter, il y a quelques jours, dans une trop grande discrétion le 70^{ème} anniversaire de la **déclaration universelle des droits de l'Homme**, signée à Paris au palais de Chaillot le 10 décembre 1948.

Or ces droits de l'Homme, cette déclaration universelle complétée par la convention européenne des droits de l'Homme et la jurisprudence de la cour de Strasbourg,

sont **notre héritage commun**.

Ce bien précieux **devrait être un flambeau ardent** qu'on voudrait éternel

mais en réalité nous constatons qu'il est si fragile ...

notamment dans certains pays pourtant membres de l'Europe des 47 ou des 28

qu'il convient chaque jour de le protéger

comme une flamme vacillante, prête à s'éteindre.

Que la France puisse prouver, année après année, qu'elle mérite d'être appelée **la patrie des droits de l'Homme**,

C'est en tout le cas le vœu principal que je formulerai au seuil de cette année nouvelle.

Pour en revenir à des considérations plus pratiques et au déroulé de cette audience, celle-ci se décomposera en deux temps :

Nous procéderons dans un **premier temps** à la présentation de deux nouveaux présidents de chambre et d'un avocat général

que nous aurons le plaisir d'accueillir

Puis dans un **second temps** j'évoquerai brièvement le compte rendu de notre activité judiciaire en 2018

et enfin la question d'actualité du projet de **loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice** »

avant de laisser la parole à Monsieur le procureur général.

Monsieur le procureur général

Quel magistrat désignez-vous pour aller conduire nos 3 collègues ? (...)

Je vous remercie

Pour ma part je désigne M Lachal, président de chambre

(Attente)

Je vous prie de prendre place

Mes chers collègues, la cour est très heureuse de vous accueillir tous trois en son sein

Avant de vous présenter succinctement, je souhaiterais rappeler le départ il y a quelques jours De M GAUTHIER, substitut général, mais également **magistrat délégué à l'équipement** dont nous avons

vivement apprécié la remarquable compétence

et l'efficacité à conduire ou à accompagner les travaux ou les réalisations immobilières de la cour, notamment au Palais de Justice de Saint-Malo, inauguré le 1^{er} juin 2018

(rappeler) le départ également de deux **présidents de chambre** qui ont souhaité rejoindre la belle cour d'appel d'Aix en Provence

Mme Catherine VINDREAU, présidente depuis 3 ans de la chambre d'instruction, et son époux **M Pierre CALLOCH**, président de la chambre commerciale.

Ces deux magistrats de grande valeur dont les qualités humaines et juridiques ainsi que l'intensité de l'engagement professionnel suscitaient l'admiration seront vivement regrettés.

Mais nous nous réjouissons d'accueillir, pour les remplacer, sans aucun délai de vacance de postes, deux nouveaux présidents de chambre qui ont la particularité rare de venir, tous deux, de la cour de cassation.

M Alexis CONTAMINE

Vous êtes originaire de Fontenay aux Roses et après des études de droit à Paris 2, un DEA de droit public et la réussite du concours de l'ENM, vous avez eu une carrière consacrée exclusivement au siège, depuis 1992,

D'abord de juge placé à Nancy, puis de **juge d'instance** à Pontivy, de juge d'**instruction** à Lorient, de **vice-président instruction** au Havre puis à Rennes.

Depuis mai 2010, donc pendant plus de 8 années, vous avez exercé les fonctions de **conseiller référendaire à la cour de cassation**, d'abord à la chambre sociale puis depuis 4 ans à la chambre commerciale.

Vous y avez, à chaque fois, su faire apprécier vos éminentes qualités juridiques et je ne doute pas que cette expérience particulièrement enrichissante, dans un contentieux que vous maîtrisez parfaitement vous permettra, sans aucune difficulté, de prendre désormais la tête de la 3^{ème} chambre commerciale de notre cour.

Alors même que nos taux de cassation sont **inférieurs** à la moyenne des autres cours,

preuve de l'excellence des juristes qui composent cette cour,

je ne doute pas que vous saurez encore mieux irriguer notre jurisprudence bretonne de votre science juridique confortée auprès de notre cour suprême

Je compte également sur votre grande expérience

- pour accentuer encore les liens de votre chambre avec les **tribunaux de commerce** de notre ressort dont je salue de nouveau les présidents, afin que ces juridictions connaissent mieux les jurisprudences de notre cour ;
- mais aussi pour créer des **espaces d'échange et de dialogue** entre magistrats professionnels et juges consulaires dont nous savons qu'ils sont des spécialistes reconnus de la vie économique de notre région ;

- et enfin pour reprendre le témoin laissé par votre prédécesseur qui s'était efforcé, hélas avec un succès mitigé, de convaincre justiciables et surtout avocats de **l'intérêt de la médiation judiciaire en cour d'appel**.

Le succès en décembre dernier des **1ères assises de la médiation judiciaire** organisées par notre cour, en présence des nouveaux médiateurs ayant prêté serment et des représentants des 9 barreaux,

Les taux de réussite particulièrement impressionnants des **conciliateurs de justice** sur mandat ou en étroite concertation avec les juges d'instance,

Les **expériences concluantes** de certains TGI du ressort, en médiation judiciaire dans des contentieux familiaux, de liquidation de communauté ou de départage prud'homal,

Tout comme les 1ers **succès de la 4^{ème} chambre** de la construction et les initiatives de nos trois chambres sociales,

Tout ceci me fait espérer que l'année 2019 sera enfin l'année du « recours réussi » à la médiation judiciaire dans notre cour-juridiction.

Et dans ce défi relevé, M le président, j'espère qu'avec vos conseillers, votre chambre jouera un rôle moteur.

Je vous redis en tout cas mon plaisir de vous accueillir dans notre cour

Je suis persuadé que vous vous y épanouirez totalement

et que vous reculerez le plus longtemps possible le moment où les sirènes de la cour de cassation vous attireront de nouveau de leurs chants (dit on) mélodieux !

Mme Christine MOREAU

Originaire de Paris, après des études de droit à Paris, l'obtention d'un DEA de droit pénal et de sciences criminelles, et la réussite du concours de l'ENM,

vous avez eu une carrière extrêmement riche et diversifiée, à dominante pénaliste et dans laquelle vous avez à chaque fois excellé ce qui nous donne la chance d'accueillir une jeune présidente de chambre **aux talents polyvalents** unanimement salués

Vous avez été successivement **Juge d'instruction** à Chalons-en Champagne, **substitute** à Versailles ,

magistrate au **Ministère de la Justice** au bureau notamment de la police judiciaire dans lequel vous avez eu la difficile charge de conduire la maîtrise de certains frais de justice et de tarifer des expertises d'enquêtes pénales,

ce qui ne manquera pas d'intéresser les 25 juges d'instruction de la cour d'appel auxquels je rappelais il y a quelques jours, lors d'une séance commune de travail, la nécessité de méditer cette réflexion :

Que la Justice n'a pas de prix mais qu'elle a un coût

Et comme **ce coût** est supporté par la Nation, il leur appartient,

avec toute **l'intelligence de discernement** attendue d'un juge,

selon le double principe de **proportionnalité et de respect des tarifs réglementaires**,

de maîtriser ce coût au mieux, surtout lorsque ces mêmes juges sont les ordonnateurs de ces dépenses.

Mme MOREAU, vous avez ensuite été détachée pendant 3 ans au ministère des affaires étrangères et européennes de 2007 à 2010 afin d'occuper les très diplomatiques et très sensibles fonctions

de **magistrate de liaison à l'Ambassade de France de Berlin**, dans lesquelles vous avez de nouveau excellé.

Tout comme M CONTAMINE, depuis 2010, donc pendant plus de 8 années, vous avez ensuite exercé les fonctions de **conseillère référendaire à la cour de cassation**,

d'abord à la **chambre criminelle** à la section économique et financière puis à la section procédure,

et depuis 3 ans, au prix d'une nouvelle conversion spectaculaire, vous avez rejoint la **2de chambre civile** de la cour de cassation, dans la section en charge du contentieux de la **sécurité sociale**

Avec autant de talents, les autorités de nomination n'avaient que l'embarras du choix pour vous permettre d'accéder à un poste de hors hiérarchie, tellement vos compétences sont multiples.

Vous êtes, depuis quelques jours, la présidente d'une **chambre d'instruction** à l'activité particulièrement soutenue, en croissance continue, confrontée à un contentieux particulièrement complexe et multiforme.

Si l'on y ajoute la charge de contrôler le **bon fonctionnement** des 25 cabinets d'instruction,

d'assurer une mission de veille, de conseil et de contrôle de leurs activités,

votre mission pourrait à bien des égards apparaître comme particulièrement lourde.

Mais la difficulté ne vous a jamais fait peur et vous bénéficiez de mon total soutien

pour persuader enfin la chancellerie de doter cette chambre d'instruction **des renforts humains indispensables à un bon fonctionnement** qui ne peut reposer seulement sur l'abnégation ou le sacrifice de toute vie personnelle de ses membres,

alors que sa production d'arrêts a augmenté de + 26 % de 2016 à 2018 et s'élève désormais à plus de **1000 arrêts par an**.

Bonne nouvelle en tout cas,

Vous pourrez compter sur le **talent et les hautes compétences** de vos deux conseillères et d'un greffe soudé et solidaire particulièrement expérimenté

mais aussi sur le professionnalisme de nos collègues du parquet général,

ce qui me donne l'occasion de saluer l'arrivée du **nouvel avocat général** M Eric SEVERE-JOLIVET, auquel je renouvelle tous mes vœux de bienvenue et dont M le procureur général présentera la carrière dans quelques minutes

Mme MOREAU, Mme la présidente de chambre, toutes nos félicitations et tous nos vœux en tout cas vous accompagnent dans cette nouvelle étape de votre brillante carrière

qui j'en suis persuadé en comptera d'autres, même si je souhaite que, vous aussi, vous restiez de nombreuses années dans notre cour.

Monsieur le procureur général, vous avez la parole pour vos réquisitions (...)

Merci M le **procureur général**

Madame la directrice de greffe, je vais vous donner la parole pour la dernière fois depuis votre arrivée dans la cour puisque vous avez été choisie par le 1^{er} président de la cour de cassation et par la Chancellerie pour exercer les **prestigieuses fonctions de directrice du greffe de la cour de cassation et que vous allez nous quitter dans quelques jours.**

Je profite donc de cette audience pour vous rendre **publiquement hommage** et louer la **qualité de votre action** pendant près de 7 années, à la tête d'un greffe de la cour d'appel

dont nous savons tous qu'il est en nombre insuffisant

alors qu'il accomplit pourtant, avec un **dévouement qui force le respect**, ses missions toujours de plus en plus complexes.

Je vous suis en tout cas reconnaissant de la simplicité et de la chaleur de nos relations professionnelles depuis bientôt trois ans et

Je vous renouvelle toutes mes félicitations,

Avant de vous prier de bien vouloir donner lecture de l'acte de nomination de nos trois nouveaux magistrats (...)

Merci Mme la directrice de greffe

Madame et Monsieur les présidents de chambre,

Monsieur l'avocat général

Veillez regagner les sièges qui sont désormais les vôtres

(attente)

Mesdames et Messieurs,

Commence maintenant la seconde partie de notre cérémonie,

Nos invités trouveront sur leurs sièges une **plaquette doublement illustrée**

Au **verso** par notre nouveau logo,

fruit d'une **compétition artistique** des talentueux étudiants de l'institut supérieur des arts appliqués de Rennes (LISAA)

Puis d'une intense **concertation** et d'un **vote** auxquels ont participé en 2018 de nombreux magistrats et fonctionnaires

Avant que ne soit décerné, à l'issue d'un **arbitrage à « haute intensité »**,

n'est ce pas M le procureur général ?

et en toute transparence par le 1^{er} président et vous-même

trois prix spéciaux

et que soit retenu **un logo « identitaire » aux couleurs noir et blanche du drapeau breton**,

avec un esprit « côte ouest » (de voile ou d'étrave de bateau, vous choisirez)

conçu par la lauréate Mme Typhenn MESNY

(Mme MESNY) que nous sommes heureux d'accueillir ce matin,

avec la directrice de son Ecole et de féliciter une nouvelle fois pour la qualité de son remarquable travail.

Et au **recto** de cette plaquette, Mme MESNY nous pardonnera j'en suis certain, nous avons ajouté, en cette période de fêtes et de vœux

des **rubans de couleur** pour symboliser l'optimisme de cette cour, son sens du mouvement et de la dynamique constante de progrès et d'amélioration au service de la Justice.

A l'intérieur de cette plaquette, et tout aussi attrayantes je l'espère, figurent les **données statistiques** de notre cour d'appel juridiction

Ainsi que le rappel des évènements judiciaires marquants de l'année 2018 et des initiatives heureuses des juridictions du ressort,

Toutes résolument tournées vers l'accès au droit, le développement de la conciliation / médiation, l'accueil de nos concitoyens et le partenariat notamment avec les universités de l'ouest.

Vous observerez aussi à tête reposée que **l'activité civile** de notre cour pour la 1^{ère} fois depuis 5 ans

a un taux de couverture positif,

cad que plus d'arrêts ont été rendus que d'affaires nouvelles enregistrées, grâce à une baisse des entrées plus importante que la légère baisse des sorties, donc du nombre d'arrêts rendus.

Je me dois en tout cas de rendre publiquement hommage ce matin à la qualité de l'investissement de mes collègues et du greffe,

A cet égard, la situation aurait encore pu être meilleure si la cour n'était pas **victime de son succès**

En effet les efforts remarquables depuis deux ans des 6 juridictions des 5 départements

appelées « **tribunal des affaires de sécurité sociale (TASS)** » pour permettre la réussite de la réforme dite J 21

qui a rapatrié dans les tribunaux professionnels depuis le 1^{er} janvier 2019 la complète gestion de ces contentieux et de ceux de l'incapacité

(ces efforts) ont permis de diminuer globalement les stocks et les délais d'audiencement **de moitié** pour la Bretagne et de 20 % pour la Loire Atlantique,

Victime de notre succès, disais-je, car par un effet mécanique

toutes ces décisions judiciaires rendues ont généré un afflux d'appels en matière de sécurité sociale **de + de 75 % en trois ans,**

concentré sur notre **9eme chambre** qui méritera donc toute notre attention en 2019

et sans doute des décisions de réorganisation du **contentieux prud'homal**, heureusement lui en baisse.

Vous noterez également **l'explosion des appels en matière de rétention des étrangers**, qui ont presque doublés depuis 2 ans en raison des politiques migratoires mises en place par le gouvernement et les préfets du grand ouest

Vous constaterez aussi **qu'en matière pénale**, l'activité des 5 **cours d'assises** n'a jamais été aussi importante avec 104 arrêts rendus, et un nombre de sessions et de jours d'audience en augmentation constante,

ce qui me donne l'occasion de saluer les 4 conseillers qui les président et dont tous saluent la sérénité, le sens de l'écoute et le grand professionnalisme dans la tenue des audiences.

J'ai évoqué il y a quelques minutes la charge déraisonnable de la **chambre d'instruction** et mes **espoirs de renforcement**

Qui ne peuvent qu'être nourris par l'excellente nouvelle que mes vœux de l'année dernière ont été exaucés en 2018

Car cette audience est aussi le lieu et le moment où l'on doit partager les bonnes nouvelles

En effet, comme je l'espérais, j'ai pu en septembre dernier **créer**

avec l'aide de la chancellerie,

une 3eme chambre d'appels correctionnels dotée de 3 magistrats supplémentaires opérationnels collégalement depuis le mois d'octobre.

Les 1ers résultats sur les stocks sont déjà perceptibles et ne demandent qu'à être amplifiés en 2019.

La **spécialisation** de la nouvelle 12ème chambre en matière de criminalité organisée nous permet enfin

- D'abord de consacrer le temps nécessaire au traitement de dossiers de **grande complexité** sans désorganiser celui du reste du contentieux ;
- Ensuite de **réduire les délais trop importants** de jugement des autres dossiers et de maintenir à un haut niveau d'activité celle de la chambre d'application des peines.

Permettez- moi à cette évocation des 3 chambres correctionnelles d'avoir une pensée particulière pour le terrible combat que mène l'une de nos collègues depuis le mois de juin contre une maladie gravissime

et de lui dire avec une émotion que la pudeur ne me permet pas complètement d'exprimer,

combien toute notre communauté judiciaire souffre avec elle et la soutient dans ce combat sans merci.

Il est temps d'aborder désormais **la question brûlante d'actualité du projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice** »

J'avais évoqué il y a un an la vaste réflexion lancée à l'automne 2017 par le Premier Ministre et la Ministre de la justice, sur 5 sujets majeurs qualifiés à l'époque de **chantiers de la justice**

- L'adaptation de l'organisation judiciaire, autrement dit la carte judiciaire
- L'amélioration et la simplification de la procédure pénale et celles de la procédure civile
- La transformation numérique
- Le sens et l'effectivité des peines

Depuis, de nombreux **rapports et propositions** ont été faits,

des avant-projets ont été communiqués, puis retirés ou amendés,

le parlement a été saisi d'un **projet de loi de programmation** (avec des engagements budgétaires et numériques mais aussi des modifications procédurales importantes).

d'innombrables réunions ont été organisées,

des réactions parfois **positives** ont été enregistrées sur certains des thèmes traités, notamment par les conférences des présidents et premiers présidents,

d'autres, il est vrai plus nombreuses et souvent **très critiques** ont été émises par les professionnels du droit qui malgré les assurances 1000 fois données qu'aucun tribunal ou site judiciaire ne sera fermé,

Dénoncent et évoquent pêle-mêle

Une **justice morte**,

des **suppressions cachées de tribunaux** sous couvert de spécialisations départementales,

des **déjudiciarisation**s infondées de contentieux,

un recul des libertés,

une **déshumanisation** larvée d'une justice sacrifiée sur l'autel du numérique et des legaltech

Et qui réclament l'ouverture d'une nouvelle **concertation** dans le cadre du débat national lancé par le Président de la République.

Qu'en dire, qu'en penser ? sans prétendre jouer le rôle d'arbitre des élégances ou se réfugier commodément dans une réserve attentive ?

1 constat - Que **force est de constater** qu'il n'y a pas eu en tout cas de réforme coup de poing, imposée en quelques semaines d'en haut,

Puisque, depuis 16 mois, le débat est permanent sur ces sujets de Justice

et que **les passions ont largement eu le temps de s'exacerber sur bon nombre de thèmes de réforme**,

ce qui prouve

qu'à défaut que chacun ait été **suivi** dans ses analyses et propositions,

du moins chacun a eu largement le temps de les **formuler et de les défendre** !

2d enseignement - Que manifestement à la suite d'une ouverture à 360 degrés de tous les sujets de justice,

les inquiétudes ont été, très rapidement, particulièrement vives

et que les avis des professionnels divergent fortement sur les réponses à apporter à ce qui devrait pourtant être notre « point commun », **la détermination des réponses procédurales et organisationnelles efficaces pour améliorer le fonctionnement de notre Justice.**

En tout cas, malheureusement, à tort ou à raison,

la concertation entreprise n'a pas produit de consensus apaisé sur ces sujets et sur les propositions gouvernementales de réforme,

au-delà d'un souhait unanime et légitime de **renforcement des moyens budgétaires et humains des juridictions,**

tellement nous **manquons** de juges, de procureurs, de fonctionnaires de greffe, d'agents pénitentiaires et d'éducateurs.

Mais il faut immédiatement relever à propos de cette demande

Que le **volet budgétaire de la loi programme**, précisément, apporte déjà des réponses positives qu'il convient de saluer, même si l'effort devra être naturellement poursuivi.

3^{ème} observation : **dans notre cour d'appel où 4 départements sur 5 comptent deux tribunaux** et non un seul comme dans les côtes d'Armor,

chacun de ces 8 territoires :

Brest et Quimper pour le Finistère
Vannes et Lorient pour le Morbihan
Saint-Malo et Rennes pour l'Île et Vilaine
Saint-Nazaire et Nantes pour la Loire atlantique

revendique **une forte identité et un particularisme irréductibles à la seule logique départementale.**

Les gens de justice de ces territoires, mais aussi certains élus et habitants

défendent viscéralement « **leur tribunal, leur barreau, l'intégralité de leurs contentieux** »

et ils souhaitent globalement **conserver les organisations actuelles de cette justice**, s'agissant notamment des greffes

y compris lorsque certaines juridictions ont vu fondre leurs contentieux ou ont bénéficié de déjudiciarisation (comme les conseils de prud'hommes et les tribunaux d'instance)

Cette défense de l'existant court évidemment le risque d'être taxée de conservatisme, alors que le monde administratif, social ou économique « en dehors de la Justice » ne cesse, lui,

de se restructurer et de rechercher de nouvelles organisations efficaces...

mais cette position, en relation avec une crainte de dévitalisation de certains territoires, est une réalité que nul ne peut nier.

4^{ème} remarque - En l'attente des arbitrages du Parlement, auquel il appartiendra de s'estimer ou non suffisamment éclairé par ces débats depuis 16 mois

Ma propre réponse ne peut donc être qu'une réponse de « discours de la méthode » sur l'application de l'éventuelle réforme

Et ce discours de la méthode est le suivant :

4.1 J'appliquerai loyalement et , j'en suis certain,

les neuf présidents **des tribunaux judiciaires** qui sont appelés, en l'état du projet de réforme, à succéder à nos actuels TGI (si entretemps l'appellation ne change pas) **appliqueront loyalement**

une réforme et des lois votées par le Parlement, organe essentiel de notre démocratie.

4.2 Si des expérimentations doivent avoir lieu, par exemple de donner aux chambres ou tribunaux de proximité (les actuels tribunaux d'instance) des contentieux nouveaux traités actuellement par les TGI,

si des propositions de **regroupement de contentieux** ou de **spécialisation** ou de **partage** de contentieux sont envisagées entre deux tribunaux d'un même département,

Je le dis solennellement, Mesdames et messieurs les chefs de juridiction, et au travers vous à l'ensemble de mes collègues, **rien ne sera imposé unilatéralement par vos chefs de cour**

Rien ne sera expérimenté sans une phase indispensable de **constat partagé** avec les acteurs locaux, au 1^{er} rang desquels **les ordres d'avocats et leurs bâtonniers** seront des interlocuteurs incontournables

Et cette phase de constat partagé

portera sur les délais actuels de traitement des contentieux concernés et sur le rapport coût / avantage de la modification envisagée des organisations.

4.3 Si ce rapport est négatif,

si les délais de traitement de ces contentieux et si la qualité de la réponse judiciaire ne sont pas susceptibles de s'améliorer au bénéfice de ces nouvelles organisations,

si le sort du « citoyen justiciable » que j'évoquais en janvier 2018 n'en est pas amélioré,

et bien, je le dis clairement : **les organisations actuelles seront reconduites et il n’y aura pas de proposition d’expérimentation de quelque nature que ce soit**

4.4 si des expérimentations sont malgré tout prévues par la loi ou par la chancellerie,

Ces expérimentations **seront loyalement engagées,**

puis un bilan objectif, sans complaisance et argumenté en sera dressé,

là encore avec les juridictions et les barreaux concernés,

et bien sûr, Mesdames et Messieurs les Bâtonniers,

avant que des décisions conclusives soient proposées ou décidées par qui de droit.

Je procèderai d’ailleurs de la même manière pour les deux expérimentations actuellement en cours à Rennes et Nantes qui sont indépendantes du projet de loi et qui ont été baptisées TMFPO (tentative de médiation familiale préalable obligatoire) pour certains contentieux familiaux,

dont les premiers résultats apparaissent, pour l’instant, mitigés.

4.5 Puisque de nombreux **élus parlementaires** nous font l’honneur d’être présents, ils seront également conviés, territoire par territoire, à s’associer à ces travaux ou expérimentations

car la représentation nationale, insuffisamment informée parfois par les **études d’impact** des projets de réforme, doit nécessairement l’être du **suivi des textes votés.**

Les associations professionnelles et les syndicats des greffes et des magistrats seront également associés étroitement dans les instances statutaires de concertation ou dans des comités adhoc de concertation à ce partage d’information.

4.6 Au bénéfice de ce discours de la méthode, j’invite donc toutes et tous

à ne pas céder au romantisme ou à la facilité des déclarations enflammées et définitives,
des anathèmes et des postures de rejet à priori de toute proposition de réforme ;

J’invite toutes et tous à **préférer le dialogue et le parler vrai**
au **blocage** qui ne porte préjudice qu’aux seuls justiciables

dont tous, pourtant, ont à cœur de défendre les intérêts.

Ma conviction, c’est que nous partageons tous un même idéal de justice,

Nous partageons tous une même exigence de Justice,

mais nous sommes malheureusement trop souvent **divisés ou opposés ou suspicieux** à priori sur les solutions à apporter

Or, nous avons ardemment besoin d'un **imaginaire commun fédérateur**,

d'une **vision** mais aussi d'un **programme** qui unisse notre communauté de juristes

Pour reprendre l'expression de ce formidable livre de Yuval **Naah HARARI**

« Sapiens, une histoire de l'Humanité », que je ne peux que vous encourager à lire ou à relire

Nous avons besoin d'une **nouvelle révolution pacifique**,

Nous avons besoin d'une « **nouvelle révolution cognitive** ».

Nous avons besoin de croire à une nouvelle « **réalité imaginaire** » du « **bien de la Justice** »

qui, au-delà de la défense des intérêts économiques ou symboliques les plus respectables

qui au-delà de la reconnaissance du rôle irremplaçable de chacun,

cimente d'une nouvelle manière notre ordre social et notre communauté judiciaire

C'est sur cette perspective ambitieuse que

Monsieur le procureur général,

Je vous donne la parole pour vos réquisitions

(...)

Merci Monsieur le procureur général

Un dernier mot pour saluer la présence dans cette salle de nos **lauréats bretons du concours** de la magistrature 2018

qui au bénéfice soit d'un emploi d'assistant de justice dans nos juridictions,

soit de la qualité de la préparation du Master 2 « Magistrature » des 3 facultés de droit de Brest, Nantes et Rennes,

ont réussi ce très difficile concours

et seront appelés à faire vivre et à réformer à leur tour la Justice de notre 1ère moitié du XXIème siècle,

Nous leur adressons toutes nos félicitations et notamment à M Kilian **MAILLEFAUD** brillamment reçu 16ème lauréat sur 221

A Mme Laure-Anne **Le FAOU**

A M Corentin **MERCIER**

Et nous formons le vœu que leurs successeurs soient encore plus nombreux l'année prochaine lauréats du concours 2019

Vœu, je le sais, ardemment souhaité aussi par les 3 doyens des facultés de droit et le nouveau responsable du Master 2 magistrature M le professeur Antoine **GOUEZEL** dont la présence me réjouit tout particulièrement ce matin

Monsieur le procureur général, avez vous d'autres réquisitions ? (...)

Merci M le procureur général

J'ai l'honneur de déclarer close l'année judiciaire 2018

De déclarer ouverte l'année judiciaire 2019

De donner acte à Mme la directrice de greffe de la lecture des décrets de nomination des trois magistrats présentés

De donner acte à M le procureur général de ses réquisitions

De dire que du tout il sera dressé procès-verbal pour être rangé aux bons soins de Mme la directrice de greffe aux rangs des minutes de la cour

L'audience solennelle de la cour est levée

Nous avons avec M le Procureur général, les magistrats et les fonctionnaires de la cour et du SAR, le plaisir de vous convier à nous rejoindre dans la salle des pas perdus pour le cocktail d'usage, afin de continuer nos échanges et de mieux faire connaissance avec nos nouveaux présidents de chambre et notre nouvel avocat général.

Xavier RONSIN